



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 07/06/19

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale**

**Projet de parc des expositions  
déposé par Rodez Agglomération**

**Commune de Luc-la-Primaube et Olemps (12)**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**n°saisine 2019-6933**

Par courriel reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Occitanie le 9 janvier 2019, la direction départementale des territoires de l'Aveyron (DDT 12) a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) sur un projet de parc des expositions et la zone d'activité associée, sur les communes de Luc-la-Primaube et Olemps, au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet. La saisine est intervenue dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale.

Suite à une demande de compléments formulée par la DDT 12 auprès du porteur de projet le 30 janvier 2019, le délai d'instruction de l'autorité environnementale a été interrompu jusqu'au 16 avril 2019, date à laquelle des compléments au dossier ont été déposés et transmis à la DREAL.

La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 mai 2019.